



Nous avons après une vente récente des inondation en sous sol

Par **cristal6**, le **19/03/2011** à **16:22**

Bonjour,

nous avons acheté une maison le 22/12/2010

nous sommes en zone inondable modérée

ce qui n'est pas un soucis car toute la région est en zone inondable modérée

par contre lors de nos 2 visites nous avons vu le sous sol qui était équipé d'une pompe de relevage

L'ancien propriétaire nous a expliqué que pendant des grosses pluies il pouvait y avoir un peu d'eau donc ils avaient fait un trou pour y insérer une pompe avec des raccordements extérieurs et ils avaient aussi surélevé avec des énormes dalles

Ils nous avaient expliqué que si il y avait une grosse pluie l'eau montée pouvait se répandre sous les dalles environ 10cm séparent les dalles du sol et que la pompe évacuait à l'extérieur

d'après ces propos ils n'avaient été inondé qu'une seule fois et c'était avant la pose de la pompe

mais nous avons eu il y a 3 jours une grosse pluie qui a duré un jour et une nuit et à ma grande surprise en descendant à la cave elle a été remplie sur 50m² d'eau qui avait dépassé les dalles et était arrivée au bas de l'escalier

quelle ne fut pas ma surprise !!

nous avons contacté les pompiers qui ont pompé l'eau nous avons d'abord pensé à une panne de pompe donc mon mari a fait le nécessaire pour en acheter une autre nous avons placé cette pompe et toujours pareil dès qu'on retire l'autre pompe l'eau remonte donc nous avons mis les 2 pompes en marche et l'eau ne monte plus

nous avons contacté la lyonnaise pensant à une fuite résultat après de nombreuses analyses l'eau n'est pas potable et les eaux pluviales ont été sondées avec du colorant RAS

lorsque les pompiers sont intervenus ils ont cherché l'origine de l'eau on a soulevé plusieurs

dalles et rien mais près de l'escalier des dalles été collée donc nous avons décollé ces dalles et nous avons découvert une rigole qui partaient de l'escalier vers le sol de la cave on aurait dis une robinet ouvert !!!

j'ai donc contacté l'ex proprio qui m'affirme qu'elle n'a jamais eu autant d'eau et que c'est exceptionnel et qu'elle n'avait qu'une seule pompe depuis cela fait 3 jours que les 2 pompes tournent jour et nuit et l'eau coule toujours nous avons investis toutes nos économies et fait un crédit sur 32 ans pour 330 000 euros et notre maison ne vaut plus que des clopinettes car moi en cas de vente je ne cacherais pas la réalité des choses c'est un sous-sol inexploitable et inondable dès qu'il pleut que peut-on faire ? ps le syndic a des courriers que l'ex proprio inondé régulièrement les voisins
merci

Par **edith1034**, le **19/03/2011 à 18:37**

s'il y a un ppr inondation (voir en mairie) vous pouvez casser la vente ou demander des dommages et intérêts si vous n'avez pas été prévenus

pour tout savoir sur la vente immobilière :

<http://www.fbils.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **mimi493**, le **19/03/2011 à 18:43**

Il faut faire faire une expertise concernant le vice caché. Voyez avec votre assurance

Par **cristal6**, le **19/03/2011 à 18:54**

qu'est-ce qu'un ppr ?
merci

Par **vanceslas**, le **20/03/2011 à 11:56**

plans de prévention des risques naturels PPRN PPRT plans de préventions des risques technologiques

Par **edith1034**, le **20/03/2011 à 12:02**

bonjour

s'il y a un PPRI (I= inondation) ET QUE VOUS ÊTES EN ZONE ROUGE OU BLEUE voir
blanche de proximité VOUS DEVEZ ÊTRE PRÉVENUS